

REPRESENTATION EN DOUANE

Nous, soussignés, (Mandant),

Représentés par M.....

N° EORI

Donnons pouvoir à la Société S.F.T. GONDRAND Frères agréée sous le numéro 3155 pour nous représenter auprès de l'Administration des Douanes dans le cadre de la représentation directe conformément à l'article 5.2.1^{er} alinéa du Code des Douanes Communautaire (Article 26 de la Loi de finances n° 97-1239 du 29 Décembre 1997) en la personne de ses salariés habilités.

- signer en notre nom et pour notre compte toutes déclarations de douane à l'importation et à l'exportation, y compris les déclarations auprès des recettes locales des douanes ou des impôts (Déclarations à effectuer par un opérateur non enregistré)
- effectuer tous les actes y afférents
- présenter les documents et les marchandises et effectuer les visites de douane
- nous représenter auprès des autres Administrations ou tout organisme intéressé par la réalisation des opérations confiées (sanitaire, phytosanitaire, vétérinaire, accises, droits indirects)
- soumissionner pour notre compte
- exécuter les opérations sous régimes économiques (admission temporaire, exportation temporaire, perfectionnement actif, perfectionnement passif, procédures simplifiées, etc....)
- autoriser l'utilisation des crédits en douane de la Société GONDRAND aux fins de réalisation des opérations ci-dessus
- régler en notre nom le montant des droits et taxes afférents aux déclarations de douane et actes visés ci-dessus
- recevoir tout remboursement, en donner acquit et retirer tout certificat et en donner reçu.

Le présent mandat prend effet à compter du pour une durée indéterminée.

Il pourra être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties à tout moment, moyennant un préavis d'un mois.

Signature

Cachet de l'entreprise